

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 05/10/2023
Affichage : 05/10/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 68/2023**



Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023
DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CARNUS – Mme DOZ – M. MOHAD – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – Mme REMESY

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET
M. RICOME est représenté par M. FENOY
Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

ABSENTS : Mme BOUABDALLAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : MODIFICATION MEMBRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE INCLUSION SOCIALE ET EDUCATIVE, JEUNESSE ET SPORTS SUITE A DEMISSION D’UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 21 du 3 Juillet 2020, il avait été procédé à la mise en place des commissions municipales chargées d’étudier les affaires qui lui sont soumises.

- LA COMMISSION DES FINANCES
- LA COMMISSION INCLUSION SOCIALE ET EDUCATIVE, JEUNESSE ET SPORTS
- LA COMMISSION CADRE DE VIE
- LA COMMISSION ANIMATION, CULTURE ET FESTIVITES.

Ensuite par délibération du 8 février 2021, le tableau des commissions a été modifié pour rajouter des élus suppléants au sein de la commission des finances.

Il a également procédé à une nouvelle modification de commission par délibération n° 85/2022 du conseil municipal en date du 10 octobre 2022, pour fixer la composition de la commission « cadre de vie » à 10 membres afin d’intégrer un nouveau membre à cette commission. Et ainsi actualiser l’article 7.2 du règlement intérieur du conseil municipal.

Enfin, en date du 13 février 2023, une modification des membres de la commission des finances a également été réalisée, monsieur Ricome a démissionné de ses fonctions de membre de la commission et monsieur Musemaque a intégré la commission des finances.

Monsieur Fenoy propose d’apporter une modification au sein de la commission inclusion sociale, suite à la démission de Madame Florence Faure de sa fonction de conseillère municipale et à la vacance d’un siège dans cette commission. En effet, pour garantir la bonne administration de la commission et afin de maintenir le nombre de 11 élus titulaires (outre le Président), il est proposé d’intégrer Monsieur Fethi MOHAD comme nouveau membre de la commission inclusion sociale en remplacement de l’élue démissionnaire.

Le conseil municipal, ayant ouï l’exposé de monsieur Fenoy et après en avoir délibéré, adopte **à l’unanimité** la modification des membres de la commission municipale inclusion sociale et éducative, jeunesse et sports et de nommer ainsi M. Fethi Mohad membre de ladite commission.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

